

Formation en Psychopathologie Clinique conduisant au titre de Psychothérapeute

Programme de l'Enseignement EPTHECC 2018/19

*Enseignement de la Psychopathologie et des Thérapies
Comportementales et Cognitives*

	Pages
Présentation de la Formation EPTHECC	2
Les objectifs EPTHECC	2
Le projet pédagogique	3
A – Enseignement dans le cadre de la validation du titre de psychothérapeute	5
Conditions d'admission	6
Enseignement des modules 1 et 2	7
Enseignement des modules 3 et 4 (Tronc commun deux ans)	8
Conditions d'admission au tronc commun	8
Évaluation et validation des formations	14
Stage pratique (titre Psychothérapeute)	15
B – Supervision clinique TCC	17
Module de Supervision clinique TCC en groupe	17
Supervision TCC en individuel	18
C – Ateliers de Formation TCC optionnels	19
D – L'équipe pédagogique EPTHECC	20
E - Inscription, paiement, annulation	21
Inscription	21
Tarifs 2018 / 2019	22
Modalités d'annulation	23

Déclaration d'Activité enregistrée sous le N° 72.33.05475.33

auprès du Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine.

L'IRCCADE organise depuis 2003 un enseignement comportant 2 années de formation à la pratique des TCC.

La supervision représentant une composante importante des standards d'accréditation de thérapeute TCC, des Modules de Supervision, des Groupes d'Intervision et des Groupes d'Intérêt et d'Études (GIE) ont été mis en place depuis 2007.

L'enseignement proposé par l'IRCCADE a fait la preuve de son intérêt, notamment par rapport à l'entraînement pratique des techniques et à la place très large donnée aux jeux de rôle et aux exemples cliniques.

L'IRCCADE a obtenu l'agrément comme organisme de formation habilité à délivrer une formation en psychopathologie clinique et à organiser les stages et les supervisions cliniques en TCC, en application des dispositions du *Décret n° 2010-534 du 20 mai 2010, de l'Arrêté Ministériel du 8 juin 2010 et du Décret N° 2012-695 du 7 mai 2012, relatifs à la formation en psychopathologie clinique conduisant au titre de psychothérapeute.*

Commission de l'Enseignement :

Directeur de l'Enseignement : Dr Raymond ELAYLI (psychiatre)

Membres de la Commission de l'Enseignement :

Dr Stéphanie BIOULAC (pédopsychiatre), Dr Candice BLONDEAU (pédopsychiatre)

Dr Raymond ELAYLI (psychiatre), Dr Gisèle GEORGE (pédopsychiatre),

Dr Rachel LEDIEU (psychiatre), Dr Vincent LE ROY (psychiatre),

M. Bertrand LLORET (psychologue),

Le Professeur Joël SWENDSEN et Madame Colette AGUERRE ont rejoint la Commission de l'Enseignement pour assurer la coordination de l'enseignement du MODULE 1, de même que le Professeur Marie TOURNIER pour le MODULE 2.

Les objectifs d'EPTHECC

La formation vise à permettre aux participants d'acquérir :

- des connaissances relatives aux principales approches utilisées en psychothérapie, et plus particulièrement la connaissance des aspects théoriques et fondamentaux des TCC,
- des techniques de base issues de ces approches,
- et de conduire les participants à un savoir-faire de la prise en charge comportementale et cognitive de patients dans les domaines d'application majeurs.

Le projet pédagogique

Les TCC, de plus en plus reconnues et pratiquées, sont indiquées pour le traitement d'un grand nombre d'affections et prennent leurs sources dans un ensemble de données scientifiques qui ont servi à élaborer et à valider leurs interventions.

La relation d'échange qui caractérise les interactions entre la pratique, la théorie et la recherche a largement contribué au développement des TCC.

L'activité du psychothérapeute consiste à développer des stratégies qui sont issues des savoirs théorique et technique et compatibles avec son savoir pratique.

Notre programme de formation comporte **deux grandes étapes** successives :

1) La première étape concerne l'acquisition des **connaissances théoriques et méthodologiques** actuellement disponibles (noyau scientifique, savoir théorique et technologique). Elle associe :

- l'information concernant les différentes théories en psychopathologie,
- les modalités respectives de prise en charge des patients,
- le repérage symptomatologique,
- les diagnostics des principales pathologies,
- la psychologie,
- la neurobiologie,
- les modèles psychothérapeutiques des différents troubles,
- les méthodes utilisées.

Cette étape d'acquisition des connaissances théoriques et méthodologiques s'appuie sur des techniques pédagogiques interactives classiques (cours magistral et enseignement dirigé), complétées par une bibliographie recommandée par chaque intervenant et des documents écrits fournis par ce dernier et adressés aux étudiants avant les cours.

2) La seconde étape envisage la **formation pratique** (noyau clinique, savoir factuel)

avec des manuels pratiques remis à chaque participant. Elle met l'accent sur :

- la capacité à établir une relation thérapeutique ;
- à recueillir les données, à les traiter, à les analyser, à les synthétiser (analyse de cas ou sa conceptualisation) en fonction du cadre théorique et conceptuel (modèles cognitivo-comportemental et multifactoriel biopsychosocial) ;
- à appliquer des techniques d'intervention comportementales et cognitives ;
- ainsi qu'à utiliser des moyens pour évaluer les résultats de ces techniques.

Plusieurs techniques d'enseignement, utilisées pendant les cours et les supervisions, contribuent à ce passage de la théorie à la pratique :

- analyse et discussion de cas en groupe,
- résolution de problèmes en groupe,
- démonstrations faites par l'enseignant,
- jeux de rôle pour apprendre comment pratiquer,
- illustrations par des films vidéo qui proposent des modèles d'interventions effectuées par des experts,...

Cependant l'entraînement par la prise en charge de cas réels, supervisé par des thérapeutes expérimentés reste un passage obligé pour développer les compétences requises dans un objectif d'autonomisation.

Chaque module ou formation bénéficie d'une fiche descriptive (thèmes, programme et méthode pédagogique). L'enseignement bénéficie d'une évaluation régulière et rigoureuse. En effet chaque cours est évalué immédiatement par les étudiants à l'aide d'un questionnaire comportant des items pertinents pour atteindre et maintenir une qualité pédagogique. Elle comporte une évaluation des acquis, de l'intérêt, de l'utilité, de la qualité pédagogique de l'enseignant, et de l'organisation.

A - Enseignement dans le cadre de la validation du titre de psychothérapeute

La grille de lecture ci-jointe reprend le tableau annexé au *Décret N° 2012-695 du 7 mai 2012* qui instaure les exigences de la formation en psychopathologie clinique (Cf. en pièce jointe *Tableau synoptique : nombre d'heures de formation en psychopathologie clinique exigées des candidats au titre de psychothérapeute*).

EPTHECC offre ce que le décret exige quant au **contenu et volume horaire des modules 1, 2, 3 et 4 de la formation en psychopathologie clinique**. Il offre aussi, conformément au décret, la possibilité d'un **stage pratique de 5 mois** dans le cadre hospitalier public ou privé et en cabinets privés de médecins psychiatres spécialisés dans l'application des thérapies comportementales et cognitives.

Module 1 : « Développement, fonctionnement et processus psychiques »

Module 2 : « Critères de discernement des grandes pathologies psychiatriques »

Module 3 : « Les théories se rapportant à la psychopathologie »

Module 4 : « Les principales approches utilisées en psychothérapie »

EPTHECC comporte :

- 1 année de module 1,
- 1 année de module 2,
- un Tronc commun de 2 années regroupant les modules 3 et 4,
- des modules de supervision TCC.
- des modules de formation de spécialisation en TCC,
- des ateliers de formation TCC optionnels.

En fin de cursus EPTHECC, un participant aura donc validé plus de 400 heures requises pour les modules 1, 2, 3 et 4 de l'Article 3 du Décret n° 2010-534 du 20 mai 2010, réparties dans les différentes sessions du programme des quatre années de formation, des ateliers optionnels et des modules de supervision.

Conditions d'admission dans le cadre de la validation du titre de psychothérapeute

EPTHECC en 4 modules est accessible à l'ensemble des personnes visées par le décret n°2010-534 du 20 mai 2010, et complété par l'Arrêté du 8 juin 2010, par lesquels le législateur a règlementé l'usage du titre de psychothérapeute.

Depuis cette date, le professionnel souhaitant utiliser ce titre doit obligatoirement se faire enregistrer dans le répertoire ADELI du département de sa résidence professionnelle. L'inscription sur ce répertoire est subordonnée à la validation d'une formation théorique en psychopathologie clinique de 400 heures minimum et d'un stage pratique d'une durée minimale correspondant à 5 mois effectué dans un établissement agréé.

L'accès à cette formation est réservé aux titulaires d'un diplôme de niveau doctorat donnant le droit d'exercer la médecine en France, ou d'un diplôme de niveau Master dont la spécialité ou la mention est la psychologie ou la psychanalyse.

Des dispenses de scolarité totales ou partielles sont accordées à certaines catégories de professionnels selon l'annexe du décret du 20 mai 2010 annexe du décret du 20 mai 2010.

Avant toute inscription à EPTHECC, le stagiaire doit contacter l'ARS pour déposer un Formulaire de demande d'inscription sur la liste départementale des Psychothérapeutes (Annexe I de l'arrêté du 9 juin 2010). L'inscription à EPTHECC ne peut se faire qu'aux modules exigés par l'Agence Régionale de Santé ou stage pratique à valider pour l'obtention du titre de Psychothérapeute.

Après avis de l'ARS, les candidats peuvent envoyer un **dossier de candidature** (à télécharger sur www.irccade.com) pour la formation ou stage pratique nécessaire, auquel ils doivent joindre : **une copie de l'avis de formation complémentaire émanant de l'ARS**, une lettre de motivation, un CV, une photo d'identité, une photocopie de leur principal diplôme.

La capacité d'accueil est de : **12 stagiaires minimum et 35 au maximum** par module ou année de formation.

Enseignement des MODULES 1 et 2

L'enseignement se déroule en **13 journées pour chaque module**, partagées en : **1 session de 3 jours et 5 sessions de 2 jours**, chaque journée durant 8 heures (9 h à 13 h et 14 h à 18 h).

Les objectifs de l'enseignement du MODULE 1 « Développement, fonctionnement et processus psychiques », sont de conduire les participants à comprendre et savoir repérer :

- Les bases de développement et les caractéristiques des principales fonctions psychologiques.
- Les altérations de développement et les dysfonctionnements qui en résultent à travers les âges.
- Les différentes conceptions théoriques et leurs pendants cliniques.
- Les dispositifs d'évaluation des processus psychiques et de la symptomatologie.

Les objectifs de l'enseignement du MODULE 2 « Critères de discernement des grandes pathologies psychiatriques » sont de permettre l'acquisition des connaissances relatives à :

- La sémiologie clinique et les critères diagnostiques des différents syndromes psychiatriques.
- La conceptualisation clinique selon les processus psychologiques impliqués.

L'enseignement des modules 1 et 2 est réalisé selon des techniques pédagogiques interactives classiques en cours magistral et en enseignement dirigé autour de cas cliniques, complétées par une bibliographie recommandée par chaque intervenant et des documents écrits fournis par ce dernier et adressés aux étudiants avant les cours.

Enseignement des MODULES 3 et 4

(Tronc commun de 2 ans : Formation aux TCC)

Conditions d'admission au Tronc Commun

Les stagiaires ayant validé les modules 1 et 2 ont accès au modules 3 puis au module 4. Les professionnels de santé suivants y ont accès directement :

- ▶ **médecins thésés, psychiatres ou internes en psychiatrie à partir de la 2^{ème} année,**
- ▶ **psychologues cliniciens et non cliniciens, titulaires d'un master 2,**
- ▶ **infirmiers exerçant en milieu hospitalier.**

Le Tronc commun comporte 2 années et englobe :

- le MODULE 3 « Les théories se rapportant à la psychopathologie »,

- le MODULE 4 « Les principales approches utilisées un psychothérapie».

L'enseignement des modules 3 et 4 est dispensé, pour des raisons de cohérence pédagogique, de façon simultanée sur les deux années du tronc commun.

Le programme des modules 3 et 4 est divisé en 4 unités d'enseignement, soit deux unités d'enseignement par module. Dans chaque année du tronc commun, sera dispensé une unité d'enseignement du module 3 et une autre du module 4.

1^{ère} sous-unité module 3 de la 1^{ère} année du tronc commun :

M3TC1 = 53 heures

2^{ème} sous-unité module 3 de la 2^{ème} année du tronc commun :

M3TC2 = 47 heures

1^{ère} sous-unité module 4 de la 1^{ère} année du tronc commun :

M4TC1 = 79 heures

2^{ème} sous-unité module 4 de la 2^{ème} année du tronc commun :

M4TC2 = 93 heures

Les tableaux ci-après présentent le contenu et le volume horaire de chaque unité d'enseignement par année du Tronc commun.

1^{ère} année du Tronc Commun	M3TC1	M4TC1
Théories comportementales et ECS (Entraînement aux Compétences Spécifiques)	8	4
Théories cognitives et ECS	8	4
Alliance thérapeutique et techniques d'entretien	4	4
Analyse fonctionnelle	4	4
TPA trouble panique agoraphobie	3	9
TAS trouble anxiété sociale	3	9
TOC trouble obsessionnel compulsif	3	9
TCA trouble comportement alimentaire	3	9
Dépression	5	15
Fondements épistémologiques	4	0
Évaluation et protocoles de traitement	0	4
Thérapie émotionnelle	2	2
Thérapie de pleine conscience	2	2
Théorie de l'attachement	4	4
	53 heures	79 heures

2^{ème} année du Tronc Commun	M3TC2	M4TC2
Psychose	2	6
ADS affirmation de soi	2	6
PTSD syndrome de stress post-traumatique	3	9
TAG trouble anxiété généralisée	3	9
Dépendances	3	9
Pédopsychiatrie	4	12
Ateliers optionnels de formation (<i>3 fois/an</i>)	6	18
Thérapie psychodynamique	4	8
Psychiatrie biologique	4	0
Thérapie interpersonnelle	4	4
Thérapie systémique	4	4
Thérapie humaniste	2	2
Thérapie institutionnelle	2	2
Théorie de l'engagement et entretien motivationnel	4	4
	47 heures	93 heures

L'enseignement des MODULES 3 et 4 (Tronc commun de deux années) se découpe en **18 journées pour chaque année**, partagées en : **9 sessions de 2 jours** (*vendredi et samedi, 9 h à 13 h et 14 h à 18 h*).

Soit une durée totale d'enseignement de **144 heures par année** :

- dont **16 heures de supervision clinique en 1^{ère} année**,
- et **20 heures de supervision clinique en 2^{ème} année**.

JOURNEES FORMATION TCC :

Les premières journées de ce cycle d'enseignement de deux années sont consacrées aux **connaissances théoriques et techniques des TCC** :

- Présentation des modèles de l'apprentissage et cognitifs, modèle biopsychosocial, le raisonnement expérimental, les outils d'évaluation et les étapes de la TCC. *C'est un cours théorique avec un enseignement dirigé classique.*
- Entraînement aux techniques d'entretien en TCC et l'entretien motivationnel, l'analyse fonctionnelle (caractéristiques et fonctions, construction en pratique, modèles d'analyse fonctionnelle), entraînement à l'application des techniques comportementales et cognitives, techniques d'affirmation de soi. *Ces journées sont animées par 2 intervenants qui effectuent des démonstrations et des jeux de rôle pour apprendre comment pratiquer. Ils présentent des illustrations par des enregistrements audio ou vidéo qui proposent des modèles d'intervention.*

Plusieurs journées concernent la prise en charge TCC des différents troubles psychiatriques de l'adulte correspondant aux indications majeures et prouvées des TCC :

- trouble panique agoraphobie (TPA),
- trouble obsessionnel-compulsif (TOC),
- trouble anxiété sociale (TAS),
- phobies spécifiques,
- trouble anxiété généralisée (TAG),
- état de stress post-traumatique (ESPT ou PTSD),
- dépressions,
- crise suicidaire,
- trouble des conduites alimentaires (TCA),
- dépendances,

- psychoses,
- trouble de l'Attention / Hyperactivité (TDA/H),
- affirmation de soi (ADS),
- deuil prolongé.

Des séances de supervision en groupe, animées par deux superviseurs, permettent de développer les compétences, renforcer le savoir-faire et aider à mieux faire face aux difficultés.

Le déroulement pédagogique : des cours concernant la prise en charge TCC des troubles psychiatriques est le suivant :

- rappel de la sémiologie et des critères diagnostiques du trouble,
- étiopathogénie, modèles comportementaux et cognitifs spécifiques du trouble,
- techniques TCC validées dans le traitement du trouble, illustrées par des cas cliniques et entraînement sur les techniques en jeux de rôle. Le déroulement chronologique réserve une grande place à la partie techniques TCC.

JOURNEES AUTRES THEORIES :

Dix journées sont consacrées aux autres théories se rapportant à la psychopathologie :

- théorie de l'attachement,
- théorie psychodynamique,
- psychothérapie humaniste,
- thérapie systémique,
- thérapie interpersonnelle,
- psychiatrie biologique,
- thérapie institutionnelle,
- mindfulness,
- ACT (thérapie acceptation et engagement),
- entretien motivationnel.

Elles comportent une présentation de ces théories qui contribuent à la compréhension et à l'explication de la psychopathologie, leurs fondements épistémologiques, ainsi que les modalités respectives de prise en charge des patients.

Le déroulement pédagogique de ces journées consacrées aux autres théories et approches non cognitives et comportementales est partagé pour chaque approche entre :

- les aspects théoriques,
- les méthodes thérapeutiques s'appuyant sur la présentation de cas et si possible l'entraînement pratique en jeux de rôle.

Évaluation et validation des formations

Modules 1 et 2

La validation de chaque module se fait à travers deux critères :

- l'assiduité aux journées de formation,
- le contrôle des connaissances par un examen écrit d'une heure en fin d'année portant sur l'enseignement de chaque module. Une note au moins égale à 10/20 doit être obtenue.

Modules 3 et 4 (tronc commun)

La validation du MODULE 3 « *Théories se rapportant à la psychopathologie* » et du MODULE 4 « *Principales approches utilisées en psychothérapie* » **nécessitent de valider les deux années du Tronc Commun.**

A la fin de chaque année du tronc commun, ont lieu deux épreuves écrites de contrôle des connaissances, **une épreuve d'une heure par unité d'enseignement** permettant ainsi d'évaluer et de valider de façon séparée chacune des unités. Une note au moins égale à 10 sur 20 doit être obtenue pour validation de l'enseignement.

Pour chaque unité d'enseignement non validée, un examen écrit de rattrapage d'une heure est organisé. En cas d'échec à l'examen de rattrapage, le candidat doit de nouveau suivre l'enseignement et repasser les épreuves écrites d'évaluation pour chaque unité non validée.

La validation de chaque année du Tronc Commun se fait à travers trois critères :

- 1°) **Contrôle des connaissances par un examen écrit** d'une heure à la fin de chaque année. L'examen porte sur l'enseignement dispensé au cours de l'année. Les épreuves comportent plusieurs questions rédactionnelles (QROC) ou des cas cliniques. Une note au moins égale à 10 sur 20 doit être obtenue. Un examen écrit de rattrapage est prévu en cas d'échec ou d'absence (pour raison médicale). Il se déroule selon les mêmes modalités.

- 2°) **L'assiduité aux journées de formation et aux journées de supervision est obligatoire pour pouvoir participer à l'examen écrit de validation.**
- 3°) **La rédaction d'un mémoire** à la fin de chaque année de formation du Tronc Commun est **obligatoire pour pouvoir participer à l'examen écrit de validation**. Les modalités de rédaction et de correction du mémoire sont détaillées dans la Charte du Stagiaire IRCCADE transmise en début de formation.

Le stagiaire peut demander au Directeur de l'Enseignement à être supervisé pour ce mémoire par un des membres de la Commission d'Enseignement.

Stage pratique

dans le cadre de la Formation en Psychopathologie
donnant droit au titre de Psychothérapeute

Modalités

Dans le cadre de la formation en Psychopathologie Clinique donnant droit au titre de psychothérapeute, le Directeur de l'Enseignement IRCCADE est le responsable des stages pratiques permettant de valider le titre de psychothérapeute.

La possibilité de réaliser un stage validant est conditionnée par :

- une demande écrite de l'ARS dans le cadre du dépôt d'un dossier de demande du titre de psychothérapeute.
- l'inscription à l'un des modules de formation EPTHECC.

Durée du stage :

Elle est déterminée en fonction du statut professionnel du stagiaire :

2 mois (ce qui correspond à 100 heures) ou 5 mois (250 heures)

effectuées à temps partiel ou temps plein, de façon continue ou fractionnée, selon la disponibilité du maître de stage et l'organisation définie avec ce dernier.

Le stage est placé sous la responsabilité conjointe d'un maître de stage (professionnel de l'établissement hospitalier et psychothérapeute TCC) et d'un membre référent de la Commission de l'Enseignement de l'IRCCADE.

Objectifs du stage :

Le stage a pour objectifs essentiels :

- La mise en pratique de la formation théorique suivie, dans une optique d'autonomie progressive, lors du suivi encadré de plusieurs patients.
- L'identification de la place et du rôle de chaque professionnel du parcours de soins et de la réinsertion des personnes souffrant de troubles psychiques pris en charge dans l'organisme d'accueil.
- La compréhension de la place et du rôle de la psychothérapie au sein du parcours de soins et de réinsertion.

Le stage s'inscrit dans le cadre de la formation EPTHECC et du projet personnel et professionnel du stagiaire.

Le programme du stage est établi par les responsables du stage (le maître du stage et le membre référent de la Commission de l'Enseignement) en fonction du programme général de la formation dispensée.

Evaluation - Rapport de stage :

- une **fiche d'évaluation** concernant essentiellement les compétences professionnelles, l'assiduité, l'implication, les capacités relationnelles, l'intégration dans l'équipe, la qualité du stage..., est remplie par le maître de stage contresignée par le stagiaire et adressée au membre référent de la Commission de l'Enseignement ou au Directeur de l'Enseignement (responsable de la formation EPTHECC agréée).

- un **rapport** sur l'expérience professionnelle acquise doit être rédigé et soutenu par le stagiaire devant les responsables du stage (le maître du stage et le membre référent de la Commission de l'Enseignement) qui transmettent ensuite leur **évaluation** au Directeur de l'Enseignement de l'IRCCADE.

En cas d'évaluation favorable du Directeur de l'Enseignement, l'IRCCADE délivre au stagiaire :

- Un **certificat de validation du stage**.

- Une **attestation de suivi de formation complémentaire** précisant :

1. Le nombre d'heures de formations suivies et le module correspondant.
2. Le nombre d'heures de supervision.
3. Le lieu et la durée du stage.
4. Que « **le candidat a acquis et mis en œuvre les compétences professionnelles nécessaires à l'exercice de psychothérapeute** ».
5. Un commentaire sur les compétences professionnelles du stagiaire, l'assiduité, l'implication, les capacités relationnelles, l'intégration dans l'équipe.

B – Supervision clinique TCC

La validation du Tronc commun ou de toute autre formation équivalente en TCC, donne accès à la SUPERVISION Clinique TCC en psychiatrie adultes ou en pédopsychiatrie (en groupe ou en individuel).

1. Modules de supervision en groupe

Ces séances de supervision clinique TCC en groupe sont destinées à renforcer les compétences et consolider les savoirs techniques et pratiques.

Afin de donner le temps à des échanges constructifs et d'impliquer chaque participant au maximum, le nombre de participants aux séances est **limité à dix**. Ces séances sont animées par deux superviseurs en même temps, des thérapeutes expérimentés et entraînés à la pratique de la supervision, ayant suivi une formation à la supervision.

- ◆ **Le module de supervision TCC en psychiatrie ADULTES** : se déroule tous les ans en quatre séances réparties dans l'année (*4 h x 4 séances = 16 h*).
- ◆ **Le module de supervision TCC en PEDOPSYCHIATRIE** : (organisé si au moins 8 candidats) se déroule sur 3 journées (*9 h à 12 h 30 et 14 h à 17h30 soit 7 h x 3 = 21 h*).

Pour valider les modules de supervision l'assiduité aux cours est essentielle.

La rédaction d'un mémoire sur un cas clinique complet est vivement recommandée. La Charte du Stagiaire comportant les informations et les recommandations sur la réalisation et la rédaction des mémoires, est transmise aux stagiaires en début de formation.

Les heures de formation et/ou de supervision accomplies sont répertoriées pour établir les certificats des formations validées.

Sur demande du stagiaire, un **carnet de supervision** peut lui être transmis par le secrétariat, qu'il doit présenter à chaque séance de supervision pour validation par le superviseur.

Au terme de ces années de formation, les participants seront invités à poursuivre leur formation continue et leur réflexion par le biais des activités qu'organise l'IRCCADE : conférences, ateliers, Groupe d'Intervision, GIE (Groupe d'Intérêt et d'Études) pour les membres de l'IRCCADE, supervisions en groupe ou en individuel.

2. SUPERVISION TCC en individuel

Les candidats ayant validé le Tronc commun des deux années de formation de l'IRCCADE, ou de toute autre formation équivalente en TCC peuvent également suivre une supervision en individuel auprès de superviseurs agréés par l'IRCCADE.

BONNIN Jean-Marie	<i>Psychiatre</i>	202, rue de Pessac 33000 BORDEAUX	bonnin@irccade.com
BOUTGES Bruno	<i>Médecin Généraliste</i>	50, rue de Tauzia 33800 Bordeaux	bruno.boutges0685@orange.fr
ELAYLI Raymond	<i>Psychiatre</i>	202, rue de Pessac 33000 Bordeaux	elayli@irccade.com
GEORGE Gisèle	<i>Pédopsychiatre</i>	55, rue du Jardin Public 33000 Bordeaux	bordeaux@giselegeorge.com
HUMEAU Mikaël	<i>Psychiatre</i>	55, rue du Jardin Public 33000 Bordeaux	mikaelhumeau@hotmail.fr
LE ROY Vincent	<i>Psychiatre</i>	202, rue de Pessac 33000 Bordeaux	vleroy21@gmail.com
LLORET Bertrand	<i>Psychologue</i>	202, rue de Pessac 33000 Bordeaux	b_lloret@yahoo.fr
SAUTERAUD Alain	<i>Psychiatre</i>	55, rue du Jardin Public 33000 Bordeaux	docteur.sauteraud@hotmail.com

Le supervisé, après avoir choisi le superviseur, doit déterminer avec lui le nombre d'heures de supervision TCC et les dates.

C – Ateliers de Formation TCC optionnels

L'IRCCADE organise 3 ateliers de formation par an. Il s'agit d'ateliers de perfectionnement dans la prise en charge de troubles spécifiques, animés par des intervenants reconnus dans leur domaine de compétences.

Un atelier comporte une ou deux journées de 8 heures de formation.

Buts

1) **Acquérir** une information moderne d'un intervenant expérimenté sur un thème d'indication de thérapie comportementale et cognitive.

2) **Résoudre** avec l'aide d'un superviseur les problèmes rencontrés par les participants au cours des psychothérapies comportementales et cognitives qu'ils pratiquent.

Peuvent s'inscrire

- Tout psychiatre, médecin, psychologue ou infirmier (ière) ayant validé au moins une année de formation aux TCC et justifiant d'une expérience pratique,
- Les stagiaires ayant validé les 4 modules.

Places limitées à 35 participants.

D – L'équipe pédagogique EPTHECC

L'enseignement est organisé par la Commission de l'Enseignement et contrôlé par le Conseil Scientifique.

Conseil scientifique :

Dr Raymond ELAYLI (psychiatre), Dr Gisèle GEORGE (pédopsychiatre)

Dr Alain SAUTERAUD (psychiatre), Pr Marie TOURNIER (Pr de psychiatrie)

Commission de l'Enseignement :

Directeur de l'Enseignement : Dr Raymond ELAYLI (psychiatre)

Membres de la Commission de l'Enseignement : Dr Stéphanie BIOULAC (pédopsychiatre), Dr Candice BLONDEAU (pédopsychiatre), Dr Raymond ELAYLI (psychiatre), Dr Gisèle GEORGE (pédopsychiatre), Dr Mikaël HUMEAU (psychiatre), Dr Rachel LEDIEU (psychiatre), Dr Vincent LE ROY (psychiatre), M. Bertrand LLORET (psychologue),

Collège des enseignants : (à vérifier si oublié et si CV et diplômes disponibles)

Les enseignants et les superviseurs sont des praticiens confirmés, diplômés de l'enseignement supérieur. Ils ont été sélectionnés en fonction de leurs compétences cliniques, d'une notoriété reconnue, de la publication d'ouvrages et d'articles et de leurs capacités pédagogiques.

Mme Colette AGUERRE (*Bordeaux*), Dr Anouk AMESTOY (*Bordeaux*),

Prof. Bruno AOUIZERATE (*Bordeaux*), Dr Stéphanie BIOULAC (*Bordeaux*),

Dr Candice BLONDEAU (*Bordeaux*), Dr Jean-Marie BONNIN (*Bordeaux*),

Dr Jean-Pierre BOULHOL (*Agen*), Dr Bruno BOUTGES (*Bordeaux*),

Dr Charly CUNGI (*Rumilly*), Mme Ivy DAURE (*Bordeaux*),

Dr Tiphaine DROULOUT (*Bordeaux*), Dr Nicolas DUCHESNE (*Montpellier*),

Dr Raymond ELAYLI (*Bordeaux*), Dr Gisèle GEORGE (*Paris*),

Mme Elisabeth GLATIGNY (*Bordeaux*), Dr Laurent GLENISSON (*Bordeaux*),

Dr Bruno GONZALES (*Bordeaux*), Dr Laurent GUEZ (*Bordeaux*),

Dr Mikaël HUMEAU (*Bordeaux*), Dr Vincent LE ROY (*Bordeaux*),

Mr Bertrand LLORET (*Bordeaux*), M. Didier PLEUX (*Caen*),

Mme Cécile ROSSIGNOL (*Bordeaux*), Dr Olivier SARTRE (*Bordeaux*),

Dr Alain SAUTERAUD (*Bordeaux*), Dr Eryc SIOBUD-DOROCANT (*Paris*),

Pr Joël SWENDSEN (*Bordeaux*), Pr Marie TOURNIER (*Bordeaux*),

Mlle Magdaléna WAWRZYNIAK (*Bordeaux*).

E - Inscriptions, modalités de paiement, annulation

- ◆ Tout candidat à la formation, en inscription à titre individuel ou au titre de la Formation Professionnelle continue, doit soumettre un **dossier de candidature à la Commission de l'Enseignement** avec les pièces justificatives demandées :

- courrier de l'ARS,
- courrier de prise en charge de l'employeur ou organisme payeur,
- lettre de motivation, CV, photo d'identité, copie des diplômes.

- ◆ **La décision de la Commission de l'Enseignement** est envoyée par courrier électronique au candidat.

- ◆ **Envoi des documents suivants** si acceptation de la candidature :

En inscription à titre individuel : sont envoyés par courrier au stagiaire en double exemplaire :

- le Contrat Individuel de Formation Professionnelle,
- les Conditions Générales de Formation et de Vente,
- le Règlement Intérieur de la Formation EPTHECC.

L'inscription ne sera validée et confirmée qu'à réception d'un exemplaire des documents signés accompagnés du paiement par chèque(s) de la formation.

En inscription au titre de la Formation Professionnelle Continue : sont envoyés par courrier à l'organisme payeur et au stagiaire en double exemplaire :

- la Convention de Formation Professionnelle,
- les Conditions Générales de Formation et de Vente,
- le Règlement Intérieur de la Formation EPTHECC.

L'inscription ne sera validée et confirmée qu'à réception d'un exemplaire des documents signés par l'organisme payeur et le stagiaire.

TARIFS 2018 / 2019

Formation	Inscription individuelle	Inscription en Formation Continue
Module 1	1.150 €	2.300 €
Module 2	1.150 €	2.300 €
Modules 3 et 4		
1^{ère} année (144 heures)	1.500 €	3.000 €
2^{ème} année (144 heures)	1.500 €	3.000 €
1 journée enseignement du tronc commun (1^{ère} ou 2^{ème} année)	80 € pour membre ou membre-étudiant IRCCADE 100 € pour les non membres IRCCADE	
Module Supervision TCC psychiatrie adultes (16 h)	625 €	1.250 €
Module Supervision TCC pédopsychiatrie (21 h)	900 €	1.800 €
Supervision TCC en individuel	100 € par heure 50 € par ½ heure	165 € par heure 82,50 € par ½ heure
M3TC1	625 €	-
M3TC2	500 €	-
M4TC1	875 €	-
M4TC2	1.000 €	-

MODALITÉS D'ANNULATION TOTALE OU PARTIELLE DE LA

FORMATION *(conformément aux Conditions Générales de Formation et de Vente)*

ANNULATION D'UNE FORMATION PAR L'IRCCADE

L'IRCCADE se réserve le droit d'annuler un module de formation jusqu'à deux semaines avant la date de début de la formation, en particulier si le nombre de stagiaires est insuffisant. Les documents d'inscription et paiements reçus sont alors annulés. L'IRCCADE ne saurait être tenue pour responsable de dommages liés à cette annulation. Quelle que soit la date de la formation, tout événement échappant au contrôle de l'IRCCADE (grève totale ou partielle, guerre, embargo, incendie, accident, catastrophe naturelle ou économique...) de nature à empêcher, rendre non rentable ou retarder la formation, sera considéré comme cas de force majeure sans qu'il soit nécessaire de préciser que cet événement présente un caractère imprévisible, irrésistible, insurmontable ou extérieur aux sens des juridictions françaises.

Annulation de la formation par le stagiaire

Toute annulation, totale ou partielle, doit être obligatoirement notifiée à l'IRCCADE par courrier postal (le cachet de la poste faisant foi) ou courrier électronique (la date de réception faisant foi).

Annulation totale : Le stagiaire peut annuler la participation à la formation **sans frais jusqu'à 10 jours ouvrés avant le début de la formation**. Les chèques de paiement sont alors détruits ainsi que les documents reçus. **Moins de 10 jours ouvrés** avant le début de la formation, facturation d'une **indemnité forfaitaire de 30 % du prix total de la formation à titre de dédommagement**, à régler sous 15 jours. Si non paiement de la facture sous 15 jours, encaissement de la totalité des chèques.

Annulation partielle : Si dans le courant de l'année le stagiaire annule sa participation à la formation, il doit en informer l'IRCCADE **au moins 10 jours ouvrés avant la date d'arrêt de sa formation**. Le cachet de la poste pour le courrier postal ou la date de réception pour le courrier électronique fera foi pour le calcul des sommes facturables ou remboursables. Seules les formations déjà dispensées seront facturées ainsi que l'**indemnité forfaitaire de 30 % du prix des formations restantes à titre de dédommagement**. Si non paiement de la facture sous 15 jours, encaissement de la totalité des chèques restants.

Annulation de la formation par le stagiaire ou l'organisme payeur au titre de la Formation Professionnelle Continue

Toute annulation, totale ou partielle, doit être obligatoirement notifiée à IRCCADE par courrier postal (le cachet de la poste faisant foi) ou courrier électronique (la date de réception faisant foi). Il est de la responsabilité du stagiaire d'en avertir l'organisme payeur.

Annulation totale : Le stagiaire ou l'organisme payeur peut annuler la participation à la formation **sans frais jusqu'à 10 jours ouvrés avant le début de la formation**. La Convention de Formation Professionnelle est alors annulée. **Moins de 10 jours ouvrés** avant le début de la formation, facturation à l'organisme payeur d'une **indemnité forfaitaire de 30 % du prix total de la formation à titre de dédommagement**.

Annulation partielle : Si dans le courant de l'année le stagiaire ou l'organisme payeur annule la participation à la formation, il doit en informer IRCCADE par courrier postal ou électronique **au moins 10 jours ouvrés avant la date d'arrêt de sa formation**. Le cachet de la poste pour le courrier postal ou la date de réception pour le courrier électronique fera foi pour le calcul des sommes facturables ou remboursables. Seules les formations déjà dispensées seront facturées à l'organisme payeur, ainsi que l'**indemnité forfaitaire de 30% du prix des formations restantes à titre de dédommagement**. Les absences ponctuelles du stagiaire à la formation ne sauraient être considérées comme une annulation partielle.